



- A R R E T E -

Le Maire de la Commune de St Ouen de Thouberville,

VU :

Le Code général des Collectivités Locales,

Le Code de la Route,

Les lois et règlements en vigueur,

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,

Vu la demande reçue le 19 février 2025 par la CCRS - service assainissement - pour l'entreprise EIFFAGE Route – 215 rue Pierre et Marie Curie – 76650 Petit-Couronne, portant sur des travaux de renouvellement de fontes de voirie sur ouvrages d'assainissement pour l'intervention en demi-chaussée sur la rue du Clos de l'Eglise, rue de la Mare Champagne, rue de Cambre, et rue d'Offranville à compter du 24 février 2025,

Considérant que pour permettre à l'entreprise EIFFAGE Route de réaliser ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans les voies précitées,

A R R E T E :

Article 1 : A compter du 24 février jusqu'au 14 mars 2025, l'entreprise EIFFAGE Route est autorisée à intervenir en raison de travaux de renouvellement de fontes de voirie sur ouvrages d'assainissement rue du Clos de l'Eglise, rue de la Mare Champagne, rue de Cambre et rue d'Offranville.

Article 2 : Durant l'exécution des travaux, la circulation et le stationnement sont réglementés comme suit :

- la demi-chaussée de la rue du Clos de l'Eglise, de la rue de la Mare Champagne, de la rue de Cambre et de la rue d'Offranville sera neutralisée le temps de l'intervention,
- la circulation se fera sur la voie opposée par alternat par sens prioritaire (C18 et B 15),
- le stationnement et le dépassement est interdit à tout véhicule excepté ceux de l'entreprise chargée des travaux,
- la vitesse est limitée à 30 km/h,

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE Route.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes Roumois Seine
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.
- L'entreprise EIFFAGE Route

St Ouen de Thouberville, le 20 février 2025

Madame Le Maire,

Sandrine MENNITI